

Vous êtes attirés par les
professions du
bâtiment et la polyvalence ?



DEVENEZ AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS

Objectifs :

Titre professionnel—Niveau 3

- Être capable de réaliser des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, majoritairement dans des établissements recevant du public (ERP) (lycée/maison de retraite/administration),
- Être capable de réaliser la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments
- Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

Statuts—Pré-requis

Statuts: Demandeurs d'emploi? Apprentissage, Salariés, Contrat de Professionnalisation, CFP de Transition Professionnelle, CPF, auditeurs libres.

Pré-requis :

- savoir lire, écrire, parler français
- En spatial : lire une information de type schéma, carte, plan,
- Répondre aux tests d'entrée et à l'entretien de motivation
- Aimer la polyvalence et l'autonomie dans le travail

Effectif Minimum : 6

Effectif maximum : 16

Débouchés et Insertion

Débouchés : Maintenance dans les collectivités: les EHPAD, communes, écoles, associations, hôpitaux, auto entrepreneur,...

Durée, Dates, Lieu et coût de l'action

Perfectionnement : professionnels du bâtiment, auto-entrepreneurs,...

Insertion : Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 80 %

Code Rome : I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux

Durée : 805h de formation en centre + 420h de stage en entreprise

Dates : du 07/10/2024 au 27/06/2025

Lieu : CFP La Futaie—Les Touches, 94 rue de la Charpenterie, 53410 PORT-BRILLET

Coût : Pour les demandeurs d'emploi : financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire

Pour les autres statuts : 17.50€ / heure en centre

Pour obtenir un devis, un rendez-vous ou participer à une information collective, contactez-nous.



Présentation générale (problématique, intérêt)

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Programme de la formation (lien RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35510/>)

MODULE 1. ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

MODULE 2. ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES D'UN BÂTIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

MODULE 3. ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BÂTIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Modalités pédagogiques

- Alternance: présentiel et période en milieu professionnel.
- Atelier, plateaux techniques, chantiers école
- Mises en situation professionnelle

Responsable de l'action et intervenants

Responsable de l'action et formateur : Ronan JONCOUR

Référent handicap/social/pédagogique : Christophe CAURIER



Évaluation des acquis

- Entretiens individuels
- Entraînement au passage de l'examen
- L'évaluation en fin de formation se déroule conformément au référentiel de certification du titre professionnel (diplôme niveau 3, équivalent CAP).
- La certification peut être totale ou partielle par la validation du titre professionnel du ministère du travail ou des certificats de compétences professionnelles constitutifs du titre.

Suivi et évaluation de l'action

- Emargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur, attestation de stage, livret de suivi
- Bilan écrit individuel, bilan oral collectif de fin de formation, Bilan à 6 mois après la fin de la formation.

Catégories de l'action (au sens de l'article L6313-1 du code du travail)

- Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés
- Action de promotion professionnelle
- Action de conversion
- Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

